



20.06.2003 - 15:45 Uhr

L'ACS décide de la création d'une société indépendante pour la gestion de l'Autorité Sportive en Suisse

Berne (ots) -

Lors de son Assemblée des Délégués tenue ce jour à Berne, l'Automobile Club de Suisse a décidé à l'unanimité de renoncer à l'avenir à exercer seul l'Autorité Sportive en Suisse. L'ACS a en effet décidé de collaborer à égalité avec le TCS et d'accepter - le cas échéant - d'autres partenaires, dans le cadre d'une organisation neutre, qui sera créée sous la forme juridique d'une SARL possédant son siège à Berne. Cette société commencera son activité au plus tôt le 01.01.2004. L'ACS est persuadé d'améliorer de cette manière la popularité et la diffusion du sport automobile en Suisse.

C'est la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) qui délègue l'autorité sportive aux organisations choisies dans chacun des pays concernés. L'organisation nationale s'engage à respecter les règlements de la FIA et à faire en sorte que les événements sportifs se déroulent conformément au droit national. L'élaboration des règlements et son application appartiennent donc à cette organisation, de même que l'autorisation d'organiser des manifestations sportives et l'attribution des licences aux pratiquants du sport automobile et aux commissaires qui contrôlent les courses.

Contact:

Niklaus Zürcher, Directeur ACS
Tél. +41/31/228'31'22 (direct / combox)
E-Mail: nik.zuercher@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100464203> abgerufen werden.